RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DE POLICE

CONSEIL D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE



# RAPPORT

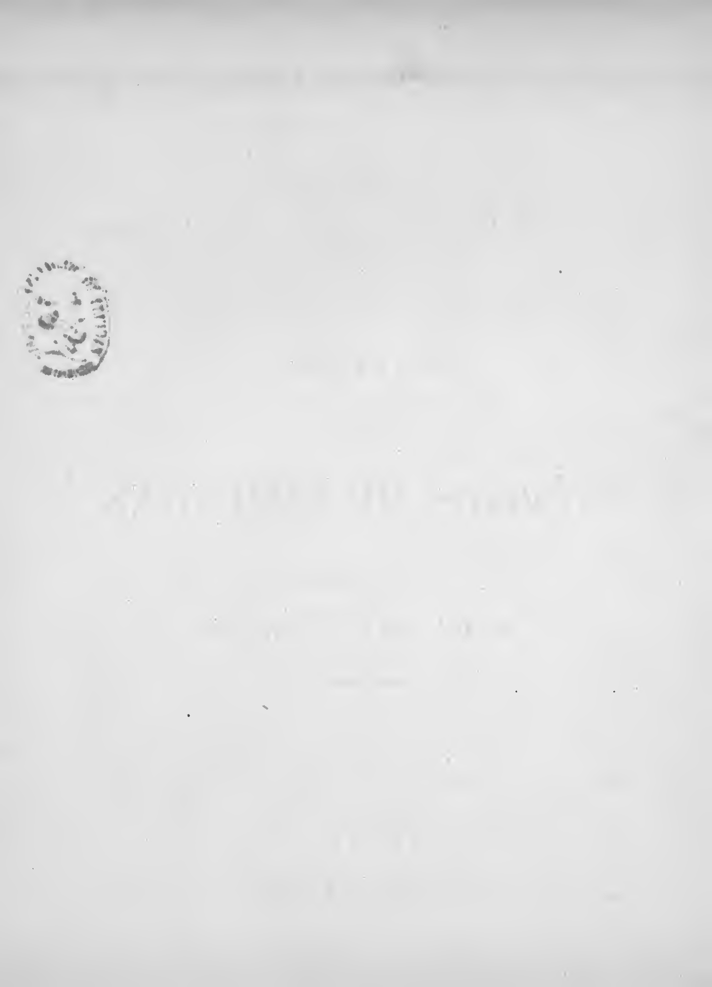
SUR LES

# DÉPOTS DE CHIFFONS

**M. DE LUYNES, rapporteur.**

PARIS
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME
(Succ. B), rue de la Sainte-Chapelle, 5.

1886



# RAPPORT

SUR LES

# DÉPOTS DE CHIFFONS

**M. DE LUYNES, rapporteur.**

*Août 1886.*

Monsieur le Préfet,

Les grands dépôts de chiffons établis à Paris et dans la banlieue reçoivent leurs produits de ramasseurs de chiffons et de déchets dont le nombre est très considérable et qui constituent, dans certaines localités, des agglomérations dont les conditions d'existence sont déplorables. Le Conseil d'hygiène et de salubrité a chargé une commission, prise dans son sein, d'examiner cette situation et de rechercher les moyens qui permettraient d'en atténuer les inconvénients au point de vue de la santé publique.

Le commerce de ramasseurs de chiffons et déchets est complexe et s'applique à toutes sortes d'objets.

Le tableau suivant donne une idée approchée de son importance à Paris, avant l'arrêté relatif à l'emploi des boîtes à ordures.

| NOMBRE. | CATÉGORIES. | POIDS ramassés par jour. MOYENNE. | PRIX moyen de la Marchandise par 100 kil. | GAIN de la JOURNÉE. | POIDS d'ensemble PAR JOUR. | VALEUR d'ensemble PAR JOUR. | POIDS par ANNÉE. | VALEUR par ANNÉE. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | kil. | fr. c. | fr. c. | kil. | fr. c. | kil. | fr. c. |
| 15.000 | Biffins placiers. . . . . . | 40 | 6 » | 2 40 | 600.000 | 36.000 » | 219.000.000 | 13.140.000 » |
| 20.000 | — cour . . . . . . . | 25 | 6 » | 1 50 | 500.000 | 30.000 » | 182.500.000 | 10.950.000 » |
| 6.000 | Ramasseurs de nuit . . . | 15 | 6 » | 0 90 | 90.000 | 5.400 » | 32.850.000 | 1.971.000 » |
| 41.000 | | 80 | | | 1.190.000 | 71.400 » | 434.350.000 | 26.061.000 » |

Depuis l'arrêté en question, les chiffonniers tendent à sortir de Paris ; les deux tiers déjà habitent au dehors des fortifications ; l'autre tiers est, est partie, logé dans des cités ou agglomérations dont voici les principales :

1° Cité Maufry, rue Marcadet, 226. Elle doit son nom au principal locataire. C'est la plus vaste et la mieux tenue de tout Paris. Seulement, le pavage n'y existe pas.

2° Cité Fournier. Elle est contiguë à la cité Maufry et indivise avec elle ; elle est dans de moins bonnes conditions. On y déverse des excréments directement dans le sol.

3° Cité Malbert, rue Angélique-Compoint, 2.

4° Cité Hivert, rue Secrétan, 73, à La Villette. Elle représente le type des anciennes cités, laissant à désirer sous le rapport de la tenue.

5° Cité Doré, boulevard de la Gare, 124. Il y a peu de chiffonniers dans la cité Doré. Elle est surtout habitée par des Italiens qui travaillent à la raffinerie Say. Les enseignes de boutique sont généralement écrites en italien et le français n'y est guère parlé. Pour faire le recensement des chiffonniers, il faudrait pénétrer dans chaque maison et cette opération amènerait des conflits fâcheux.

6° Cité Jeanne-d'Arc. Même quartier. Les chiffonniers de la cité Jeanne-d'Arc ont reçu congé, et ils ont décidé qu'ils iraient s'établir dans des terrains vagues situés près des fortifications. La cité Jeanne-d'Arc, d'après M. l'Inspecteur Gérardin, devient méconnaissable ; autant elle était sale et infecte, autant elle est maintenant propre et bien tenue. La propreté qui y règne s'est étendue aux habitants qui, quoique très pauvres, semblent lutter énergiquement contre la misère.

Il y a plusieurs agglomérations dans les quartiers de Montmartre, de La Villette, de Grenelle, où se trouve surtout l'Ile des Singes, et dans la rue Sainte-Marguerite.

Dans son rapport sur les mesures prises contre l'épidémie cholérique en 1884, M. Bezançon fait remarquer que ces agglomérations échappent jusqu'ici à toute réglementation au point de vue de la

salubrité, et transforment les locaux qu'elles occupent en véritables foyers d'infection. L'émigration d'une partie de cette population en dehors de Paris a déjà apporté une amélioration à cet état de choses. Mais il n'est pas moins nécessaire de se préoccuper de la situation des dépôts de chiffons restés dans l'intérieur de la ville. Ces dépôts se rapportent à un commerce important. En effet, il ne s'agit pas seulement de chiffons, mais d'objets les plus variés comme on peut en juger par l'énumération suivante :

## NOMENCLATURE

*des Matières classées par les ramasseurs, avant d'en opérer la vente, leur prix du jour et leur emploi.*

| | PRIX par 100 kil. | LEUR EMPLOI. |
|---|---|---|
| **1° Chiffons de papeterie.** | | |
| | fr. c. | |
| Blanc toile et coton. . . . . . | 30 » | Pour la fabrication du papier et carton et pour les essuyages. |
| Bulle toile, blanc sale et bleu coton. . . . . . . . . . . . . | 8 » | |
| Couleurs mélangées, *phormium*. | 3 » | |
| Déchets de chanvre . . . . . . | 3 » | |
| Cordes et ficelles . . . . . . . . | 14 » | |
| Vieille ouate . . . . . . . . . | 3 » | |
| **2° Vieux papiers.** | | |
| Bouquins. . . . . . . . . . . | 8 » | Pour la fabrication du papier. |
| Papier bouchon. . . . . . . . | 3 » | Pour la fabrication du papier et carton et la fabrication des poupées et mannequins. |
| Papier couleur et goudron. . . | 2 » | Sert à la fabrication du papier similaire. |

| | PRIX par 100 kil. | LEUR EMPLOI. |
|---|---|---|
| **3° Chiffons de laine.** | | |
| | fr. c. | |
| Mérinos neuf. . . . . . . . . | 100 » | Servent à l'effilochage pour fabriquer des étoffes ainsi que les chaussons et la limousine. |
| Mérinos, laine douce et drap neuf mélangé . . . . . . . . . . . | 40 » | |
| Drap vieux mélangé. . . . . . | 15 » | |
| Chaîne coton . . . . . . . . . | 3 » | Pour la désagrégation en conservant la laine et détruisant le coton et *vice versa.* La laine sert à la fabrication et le coton aux essuyages ou à la fabrication papetière. |
| Chausson. . . . . . . . . . . | 3 » | |
| Limousine . . . . . . . . . . | 3 » | |
| Déchets pour les engrais. . . . | 2 . | |
| Vieille soie . . . . . . . . . . | 3 » | Les grands morceaux, après teinture, servent à la doublure pour casquettes, à habiller les poupées, etc. — Les petits morceaux sont effilochés pour servir à la fabrication et le déchet sert pour engrais. |
| **4° Vieux métaux.** | | |
| Cuivre rouge . . . . . . . . . | 60 » | Servent à produire des matières similaires. |
| — jaune . . . . . . . . . | | |
| Étain. . . . . . . . . . . . . | | |
| Plomb . . . . . . . . . . . . | 18 » | |
| Zinc. . . . . . . . . . . . . . | | |
| Vieille ferraille . . . . . . . . | 2 50 | |
| **5° Verres cassés et faïence dorée.** | | |
| Verre blanc. . . . . . . . . . | 3 » | S'emploient pour produire des matières similaires et pour du papier de verre. |
| — à vitre . . . . . . . . . | 1 50 | |
| — noir . . . . . . . . . . | 0 50 | |
| Faïence dorée. . . . . . . . . | 3 » | On recueille l'or et la faïence; une fois pilée, sert à faire du beton. |
| Boîtes en fer-blanc . . . . . . | 3 » | On retire l'étain en chauffant, on aplatit ensuite la tôle qui sert à la fabrication des articles de Paris, parapluies, etc. |

| | PRIX par 100 kil. | LEUR EMPLOI. |
|---|---|---|
| | fr. c. | |
| Crins. . . . . . . . . . . . | 40 » | Servent pour le tissage à la tapisserie, à la literie, à la bourrelerie, carrosserie, etc. |
| Cheveux. . . . . . . . . . . | 200 » | Les grands se nettoient pour servir aux coiffeurs et les petits se mélangent avec des poils de chèvre pour fabriquer les étrindelles et servir à la clarification des huiles. Les déchets s'emploient pour engrais. |
| Vieilles étrindelles. . . . . . | 1 50 | Servent aux engrais. |
| Cornes. . . . . . . . . . . . | 3 » | Quand elles sont grandes, servent à faire le peigne, le bouton, etc. En petits morceaux, elles servent, soit aux engrais, soit à la fabrication des produits chimiques. |
| Vieilles baleines. . . . . . . | 60 » | Grandes, elles s'emploient pour corsets. Petites, elles servent pour l'article de Paris, et le déchet pour engrais ou produits chimiques. |
| Bouchons de liège. . . . . . . | 30 » | Sont retaillés pour bouchon et le déchet sert à faire du noir végétal. |
| Caoutchouc. . . . . . . . . . | 15 » | Sert à des produits similaires. |
| Croûtes de pain. . . . . . . . | 10 » | Pour la nourriture des bestiaux. |
| **Os et graisse.** | | |
| Os, quille et trumeau . . . . . | 30 » | On les dégraisse, on retire la graisse, et ils servent à la coutellerie, à la brosserie et à la tabletterie, etc. La poudre d'os sert aux engrais. |
| Os, côtes et palerons . . . . . | 15 » | Sont dégraissés et servent à fabriquer le bouton d'os. |
| Os gras. . . . . . . . . . . . | 6 » | Sont dégraissés, puis on fabrique la gélatine et les phosphates et du noir animal. |
| Graisse. . . . . . . . . . . . | 12 » | On fond la graisse. |
| Vieux cuir blanc pour colle. . . | » » | Sert pour la colle. |
| Vieilles savates . . . . . . . . | 3 » | Pour la fabrication des chaussures, produits chimiques et engrais. |
| Vieux cuirs. . . . . . . . . . | 3 » | L'empeigne, quand elle est bonne, sert à la fabrication des chaussures. Avec les vieux cuirs on fait aussi des produits chimiques, les cyanures, ou ils servent aux engrais. |
| Semelles bonnes, la paire vaut. | 0 05 | On fabrique avec, des chaussures et les déchets servent à produire des engrais. |
| Peaux de lapins, les 100 peaux. | 25 » | Le poil sert pour le chapeau et la peau pour la colle. |
| Bouts de cigares . . . . . . . | 300 » | Servent à fabriquer du tabac qui est ordinairement fumé par le chiffonnier et le vidangeur. Le marché se tient place Maubert et aux environs des établissements de vidange. |

Toutes ces matières ne coûtent que la peine de les ramasser et de les classer. Elles sont achetées par des marchands spéciaux au nombre de 350 environ, dont voici quelques adresses :

D..., rue Lagille, 10, à Montmartre. Cet établissement est en bon état.

M..., rue Angélique-Compoint, 6, à Montmartre.

M..., rue Letort, 3. Il a une cité de chiffonniers bien tenue.

M..., rue de la Réunion, 68. Il a un établissement important et il loge des chiffonniers dans son immeuble. Il doit être signalé d'une façon spéciale à l'attention de l'Administration.

C..., rue Marcadet 177. Il fait le commerce de chiffons et d'os.

V..., rue Marcadet, 36.

M.., cité Maufry, rue Marcadet, 216. Ce dépôt est dans de bonnes conditions.

B..., cité Hivart, rue Secrétan, 73, à La Villette.

A..., boulevard de l'Hôpital, 26.

C..., rue de la Butte-aux-Cailles, 43.

B..., rue de Vanves, 73.

P..., rue Gracieuse, 35.

T..., rue Virginie, 4, à Grenelle.

M..., rue Davy, 36, aux Batignolles. Possède un établissement très important. Il n'achète spécialement que le chiffon de chineur ou de brocanteur dit : chiffon bourgeois et le vieux meuble, et les chiffons pour essuyages qui ont été achetés et non ramassés dans la rue. Le hangar est haut et bien ventilé. Le classement des chiffons y est fait par catégorie. Depuis le classement on n'y reçoit plus d'os ni de peaux de lapins. L'établissement est bien tenu et n'a pas d'odeur.

S..., rue Burnouf, 42.

C..., rue Palikao, 20.

A..., rue de l'Abbé-Groult, 5.

R..., rue Saint-Charles, 5.

M..., rue Piat prolongée, 7. Il loge des chiffonniers dans une maison attenante à son dépôt.

C..., boulevard de Belleville, 42. Très peu important.

L..., rue Bisson, 55. Établissement assez important.

L..., rue Pixérécourt, 51. Sans importance.

A..., rue des Cendriers, 17.

B..., rue des Partants, 20. Assez peu important, mais toujours mal tenu et assez encombré.

B..., rue de la Réunion, 48. Sans importance.

L..., rue des Rasselins, 13. Assez important, sans grands inconvénients; ne s'occupe presque exclusivement que de chiffons de laine.

B..., rue du Bouquet, 17, à Longchamp. N'est pas très important, mais il y a chez lui un assez grand mouvement de chiffonniers au crochet.

B..., rue de Buzenval, 15.

Les chineurs ou brocanteurs sont au nombre de 10,000 environ à Paris et dans le département de la Seine. Beaucoup d'entre eux tiennent boutique et vendent les objets qui peuvent encore servir. Ils classent les chiffons qu'ils ont achetés et qui sont supérieurs à ceux ramassés dans la rue. Ils les paient mélangés de 10 à 12 francs les 100 kilos. Ils les revendent, ainsi que ceux qui achètent aux biffins, aux marchands en gros et quelquefois même directement à la fabrique.

Les marchands en gros sont à peu près une cinquantaine qui se divisent en plusieurs catégories.

Les uns n'achètent que le chiffon de laine.

Voici les principaux :

V..., rue de Thionville, 16.

M..., rue Philippe-de-Girard, 52.

M..., passage d'Allemagne, 12.

R..., rue d'Avron, 68. Très important; il ne s'occupe que de chiffons de laine. Ce dépôt n'offre pas d'inconvénients.

C..., rue Vauvilliers, 9.

J . ., rue Barbette, 9. Il occupe le rez-de-chaussée au fond de la cour de la maison. Il fait trier par 14 ouvrières des rognures de drap et d'étoffes provenant d'ateliers de tailleurs et de couturières. Tous les déchets apportés dans ce local sont neufs, propres et sans aucune odeur. Le triage produit un peu de poussière. Le sieur J. . . se livre à ce genre d'industrie depuis dix ans. Les rognures, après triages, sont vendues aux effilocheurs et servent à faire de nouvelles étoffes.

V. . ., rue de Crimée, 225, qui, tout en faisant le chiffon de laine, a 40 voitures circulant tous les jours dans Paris pour recueillir les os et les verres cassés qu'il achète.

---

Les marchands suivants n'achètent que le chiffon de papeterie :

A. . ., rue de la Glacière, 53. Dépôt de chiffons important. Les chiffons arrivent en balles bien tenues.

R. . ., rue des Écluses-Saint-Martin, 6.

C. . ., rue Bouret, à La Villette, 6.

R. . ., rue Corvisart, 22.

Quelques-uns s'occupent en même temps du chiffon de laine et de papeterie :

C. . ., rue de l'École-Polytechnique, 11.

S. . ., rue des Couronnes, 17.

R. . ., rue des Boulets, 108.

B. . ., rue du Temple, 135, qui n'achète que les rognures de velours de soie. Ces rognures servent à la fabrication du bouton et pour l'effilochage.

---

Une vingtaine de maisons font spécialement les vieux papiers et occupent aussi un nombreux personnel.

On peut dire d'une manière approximative qu'il y a en tout 420 marchands de chiffons, vieux papiers, etc., occupant un personnel de 1,000 hommes et de 12,000 femmes. Les hommes

gagnent 5 francs par jour et les femmes 2 fr. 50. Les chineurs brocanteurs sont environ au nombre de 500 hommes et 5,000 femmes. Nous ne parlerons que pour mémoire des marchands d'habits et galons représentant à peu près 2,000 individus ; ceux-là font de grandes affaires et revendent en majeure partie leurs produits aux fripiers qui habitent les environs du Temple, ainsi qu'aux fripiers de province, et ils expédient même à l'étranger.

En résumé, le commerce des chiffons, déchets, vieux papiers, etc., etc., avec le brocantage et la friperie, emploie environ 2,000 hommes et 20,000 femmes pour le classement des matières, ce qui, avec les ramasseurs, les plâciers, les coureurs, etc., forme un chiffre qui serait évalué à 80 ou 100,000 personnes vivant de ce commerce.

Il est évident que les renseignements qui ont été pris par la Commission et qui viennent d'être exposés ne sont pas complets, mais ils suffisent pour montrer que dans Paris et le département de la Seine, le commerce des chiffons et déchets est très important, qu'il occupe une population nombreuse et qu'il donne lieu à des transactions se traduisant par des chiffres d'affaires très élevés. Les biffins ou ramasseurs de chiffons et de déchets sont les agents premiers de tout ce mouvement ; ce sont eux, et surtout leurs agglomérations, qui présentent le plus d'inconvénients au point de vue de la salubrité. Il y aurait donc un grand intérêt à les éloigner des centres populeux et à les établir près des fortifications en dedans ou en dehors de Paris. Ce déplacement du biffin serait même avantageux pour lui, mais il faudrait qu'il pût s'opérer à sa volonté et sans contrainte, comme cela s'est déjà en partie effectué, sans quoi on s'exposerait à soulever de vives protestations et à jeter le trouble parmi des intérêts nombreux et très respectables. Il est hors de doute que cette émigration pourrait être largement développée par la construction, en dehors des fortifications, de cités ouvrières bien comprises, dans lesquelles on pourrait loger sainement, et à peu de frais, une grande quantité de ces chiffonniers.

Mais en attendant la réalisation de ces circonstances favorables, votre Commission est d'avis qu'il est possible d'arriver peu à peu au but, en n'accordant qu'avec une grande réserve de nouvelles autorisations et en refusant surtout celles qui auraient pour résultat l'établissement dans les quartiers très populeux, de nouveaux dépôts pouvant devenir le point de départ d'agglomérations dangereuses pour la salubrité. Cette jurisprudence aurait, en outre, l'avantage de ne rien changer à la législation actuelle.

BROUARDEL, BOURGOIN,
DE LUYNES, *rapporteur*.

*Approuvé dans la séance du 3 septembre 1886 :*

*Le Secrétaire,*
Ch. PATIN.

*Le Vice-Président,*
Armand GAUTIER.

PARIS. — IMP. CHAIX (SUCC. B), 5, RUE DE LA SAINTE-CHAPELLE. — 2155-6.